



Association pour la Défense de la Ria et du littoral de Pornic

Siège social :
13, avenue de la Noëveillard
44210 PORNIC

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 10 août
(devra être approuvé par l'AGO de 2023)

Le 10 août 2022, à 10h00, les membres de l'**Association pour la Défense de la Ria et du littoral de Pornic** (ADRP) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Salle polyvalente de Sainte-Marie-sur-Mer, rue Victor Bézier à Pornic.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Michel VANDIER**, président de l'ADRP, avec :

- **Pascale GRIVAUX**, trésorière,
- **Jean-Luc LE CORRE**, administrateur,
- **Daniel TOULLEC**, administrateur,
- **Daniel SICARD**, secrétaire.

Le président **Michel VANDIER** rappelle que les décisions de l'Assemblée Générale, statuant à titre Ordinaire, sont approuvées à la majorité des voix des adhérents présents ou représentés. Il rappelle aussi que le quorum statutaire est du quart. Aussi, il est procédé préalablement aux décomptes des feuilles d'émargements et des pouvoirs de représentations reçus. Sur un total de 112 membres inscrits et à jour du paiement de leurs cotisations, il y a 57 membres présents ou représentés, ce qui permet à la présente assemblée de délibérer valablement.

Le président **Michel VANDIER** rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'**ordre du jour** suivant :

- 1° – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2021.
- 2° – Présentation du rapport moral sur 2021-2022.
- 3° – Présentation du rapport financier de 2021.
- 4° – Propositions d'actions pour 2022-2023.
- 5° – La gouvernance de l'ADRP et le renouvellement du Conseil d'administration conformément à nos statuts.

1°- L'approbation du procès-verbal de l'AGO du 24 juillet 2021

Le procès-verbal de l'AGO du 24 juillet 2021 avait été envoyé préalablement le 23 juin à tous les membres de l'association. Aucune observation particulière sur son contenu ne s'étant exprimée, le président **Michel VANDIER** demande l'approbation du contenu de celui-ci par un vote à main levée. Le procès-verbal de l'AGO du 24 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°- La présentation du rapport moral sur les activités réalisées entre août 2021 et juillet 2022

Le président **Michel VANDIER** expose le rapport moral en s'appuyant sur la projection d'une présentation powerpoint illustrée, et dont le résumé est indiqué ci-après.

Six parties structurent ce rapport moral :

- 1- **Les 20 ans de l'ADRP.**
- 2- **La révision générale du PLU [Plan Local d'Urbanisme] de la commune Pornic.**
- 3- **Les projets de règlement, de zonage du futur PLU et de SPR [Site Patrimonial Remarquable].**
- 4- **Le point sur les espaces boisés non protégés.**
- 5- **Le projet de rénovation du port de La Noëveillard.**
- 6- **Les actions de communication de l'ADRP.**

2-1- Les vingt ans de l'ADRP.

Le Président **Michel VANDIER** évoque l'anniversaire des 20 ans de la création de l'association ADRP. Il relate les efforts de tous les adhérents pour protéger et sauver le site remarquable du littoral de la commune de Pornic.

- L'ADRP est toujours la seule association de Pornic à avoir une approche globale et efficace de la protection du littoral.
- Le projet de vieux port en port à flot (2001-2003) a été abandonné.
- Le projet de la ria verte (2004-2012) a été réduit en nombre de constructions projetées grâce à un recours judiciaire.
- Le PLU de 2011 a été contesté à plusieurs moments, essentiellement sur le secteur de Sainte-Marie, avec des recours multiples entre 2012 et 2016. Le temps ainsi gagné a sauvé notamment le seul grand espace boisé restant de Pornic.
- La participation au SCoT (2013), pour lequel l'ADRP a été la seule association à avoir participé à l'enquête publique.
- Le projet des escalators avenue FOCH (2014) a été abandonné grâce au succès d'une pétition.
- Pour les restaurants de plage du Portmain (2006) et des Grandes Vallées (2018) l'ADRP a fait respecter la réglementation.
- L'ADRP est devenue une ALU et une PPA [Personne Publique Associée] (2017).
- L'ADRP a commencé à se mobiliser sur le projet d'aménagement du nouveau port en 2021.
- Le PLU révisé (2018-2023) pourrait être la consécration de tous ces efforts avec des nouveaux règlement et zonages plus protecteurs du littoral.

2-2- La révision générale du PLU [Plan Local d'Urbanisme] de la commune Pornic.

Le président **Michel VANDIER** fait un bref rappel sur le rôle de l'ADRP :

- La réalisation du « **Livre blanc sur le PLU** », un document de 57 pages avec 2 annexes de 50 pages, en 2018.
- La présentation du **Livre Blanc** devant le Comité de Pilotage du PLU en octobre 2018.
- Des propositions d'orientations pour le projet du PADD [Programme d'Aménagement et de Développement Durable] en janvier 2019.
- La participation à toutes les réunions des PPA [Personnes Publiques Associées] sur le PADD (Janvier 2019 - Février 2022). Et plusieurs réunions avec le maire.

Le secrétaire **Daniel SICARD** évoque ensuite une nouvelle donne dans l'élaboration du nouveau PLU, celle de la loi Climat & Résilience de juin 2021 et de ses décrets d'application imposant le ZAN [Zéro Artificialisation Nette] à toutes les communes par l'intermédiaire des préfets. Ces nouveaux dispositifs réglementaires ont obligé la mairie à modifier des contenus vitaux sur la protection du littoral et à revoir son planning de la révision générale du PLU. Suite au vote du Conseil municipal du texte de projet de nouveau PADD du 29 janvier 2021, il a fallu attendre le 28 février 2022 pour qu'une nouvelle réunion de consultation des PPA se déroule, à laquelle l'ADRP a participé, sur le projet de nouveau zonage. Le projet du nouveau PLU a ensuite été entériné par un vote du Conseil municipal du 22 juin dernier. L'enquête publique d'un mois se déroulera probablement pendant le 4^{em} trimestre, suivi d'un vote définitif pendant le 1^{er} trimestre de 2023.

2-3- Les projets de règlement, de zonage et de SPR.

Ces projets constituent une avancée majeure dans la protection du littoral. Pour cela, le nouveau zonage instaurera des secteurs protégés qualifiés de patrimoniaux entre les plages des Sablons à Sainte-Marie et de la Source à Gourmalon. Sur la totalité de la commune, il y aura 47 zones distinctes, dont 6 zones patrimoniales et 5 zones naturelles protégées. Le projet de graphisme du futur PLU montre une augmentation très considérable du nombre d'EBC [Espaces Boisés Classés], tout en confirmant les plus importants dans le secteur des Grandes Vallées. Parallèlement le projet de création d'un SPR [Site Patrimonial Remarquable] sur le littoral déjà urbanisé reprend les limites géographiques des secteurs protégés dans le futur PLU, toutefois avec encore une inconnue sur les profondeurs exactes par rapport au rivage des périmètres de protections réelles (100 à 500 mètres ?). Tout comme dans le futur graphisme détaillé du PLU, le projet de SPR listera une typologie exacte des édifices patrimoniaux à protéger. Ces documents seront mis dans les annexes du futur PLU avec des recommandations architecturales sur ces bâtis inscrits. Un autre document important est à signaler dans le futur PLU, celui des OAP [Orientations d'Aménagement et de Programmation], avec 11 secteurs mentionnés, dont celui nommé *Les Bougrenets* prévoyant 16 logements sur une superficie de terrain importante et proche de 200 mètres de la Corniche du Porteau.

Le président **Michel VANDIER** confirme des avancées majeures avec le futur PLU. Toutefois, il émet une réserve importante. À notre grande surprise, le Conseil municipal du 04 mars 2022 a approuvé des modifications du texte de projet de PADD, texte qui avait été auparavant validé par le Conseil municipal du 27 janvier 2021. Celles-ci n'avaient pas été présentées spécifiquement lors de la réunion des PPA du

28 février 2022. Et elles ne sont pas mineures, car elles constitueraient un risque d'exceptions au postulat de protection du littoral affirmé dans le texte de projet de PADD du 27 janvier 2022, visant à permettre des opérations de « *densification raisonnée* » sur la frange littorale, laissant ainsi la porte ouverte à certaines opérations d'urbanisation sur celle-ci. À la demande d'élus de l'opposition municipale, l'ADRP a rédigé une attestation sur l'honneur déclarant que les PPA n'ont pas été préalablement informés de ces modifications, contrairement aux déclarations du maire. Ce dernier a ensuite déposé une « plainte pour diffamation » à l'encontre du président de l'ADRP, qui a été auditionné par la gendarmerie de Pornic au cours de laquelle il a confirmé que les PPA n'avaient pas été mises au courant et n'avaient pas pu exprimer leur avis.

2-4- Le point sur les espaces boisés non protégés :

L'administrateur **Daniel TOULLEC** fait un récapitulatif sur l'état des lieux de 18 espaces boisés non protégés jusqu'à présent et représentant un enjeu de 54 000 m² sur le littoral déjà urbanisé. Si 14 seraient protégés dans le futur PLU, quatre sont (ou seront bientôt) supprimés : Les Cèdres bleus, La Clorinde, La Lézardière, et dans la rue Neptune.

2-5- Le projet de rénovation du port de La Noëveillard :

Le président **Michel VANDIER** et **Stéphane BRIÈRE** [Observateur au CA de l'ADRP] informent que l'avant-projet, juste esquissé, de rénovation de ce port serait reporté en 2027.

Ils rappellent néanmoins la position de l'ADRP qui avait été validée lors de la précédente AGO de 2021:

- Pour un port familial en priorité au service des Pornicais.
- Une rénovation nécessaire pour revaloriser le coteau.
- Un positionnement dans la baie difficilement compatible avec le fait d'y attirer des grands bateaux ou une activité dynamique de location.
- Pour une attitude de partenaire constructif mais vigilant, une mise à contribution des adhérents et plus largement des Pornicais dans la construction de propositions alternatives.

Avec une vigilance particulière sur :

- Le bâtiment de la capitainerie qui serait déplacé à l'entrée du port.
- La non-augmentation des surfaces de commerces déjà existants.

2-6- Les actions de communication de l'ADRP :

L'administrateur **Jean-Luc LE CORRE**, présente les principales actions en communication de l'ADRP avec :

- La rédaction et la publication de bulletins trimestriels d'informations adressés aux adhérents.
- L'amélioration et la mise à jour des contenus du site Internet de l'ADRP (adrp.fr).
- La communication très active auprès des médias (Télévision, radios, presse locale) pour dénoncer la totale suppression de l'espace boisé des Cèdres bleus (janvier 2022) et de La Clorinde (mai 2022).

Le président **Michel VANDIER** remercie tout particulièrement **Jutta BARTL** [adhérente] qui continue régulièrement à faire toutes les mises à jour du site Internet de l'ADRP.

Le président **Michel VANDIER** propose des échanges avec les participants à la réunion. Plusieurs interventions concernent des demandes d'informations plus précises sur certains lieux en fonction des nouveaux zonages et règlements du futur PLU. D'autres adhérents soulignent la carence actuelle de la mairie sur le manque de projets de végétalisation dans l'hyper centre de Pornic, comme pour la place du Môle sur le vieux port.

En conclusion, le président **Michel VANDIER** demande à l'assemblée de se prononcer sur la présentation du rapport moral. **Par un vote à mains levées, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité le rapport moral sur 2021-2022 qui lui a été présenté.**

3°- La présentation du rapport financier de l'exercice 2021

3-1 - Remerciements aux donateurs et aux adhérents:

Le président **Michel VANDIER** exprime une nouvelle fois tous ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu faire des dons pour soutenir les actions de l'ADRP et ainsi accorder leurs confiances depuis de nombreuses années. Le renouvellement des adhésions à notre association dans le temps est également et restera un soutien indispensable pour l'avenir. Il sera particulièrement primordial en 2023 avec l'aboutissement de la procédure de la révision générale du PLU de la commune de Pornic. D'autant plus que l'ADRP ne bénéficie volontairement d'aucune subvention publique afin de préserver sa totale indépendance.

3-2 - La proposition du maintien du montant de la cotisation annuelle :

Le président **Michel VANDIER** propose le maintien des montants des cotisations à 20 € en adhésion individuelle et à 30 € en adhésion par couple.

3-3 - La présentation des comptes de l'exercice de 2021 :

La trésorière **Pascale GRIVAUX** fait la présentation des Compte de résultats et Bilan :

- Solde initial Banque Crédit Mutuel : +2 072,21€

En Recettes:

- Cotisations & dons des adhérents : 4 730€

Total des Recettes : **6 802.21 €**

En Dépenses :

- Assurance : 81.11€

- Frais de gestion administrative : 498,94€

- Frais de banque : 40,00€

- Honoraire d'avocat : 980,00€

Total des Dépenses : **1600,05 €**

Balance des Recettes & des Dépenses : + 3 129,95 €

Solde final en Banque du Crédit Mutuel au 31-12-2020 : + 5 202,16 €

3-4 – Vote pour l’approbation du rapport financier :

Le président **Michel VANDIER** demande à l’assemblée de se prononcer sur cette présentation du rapport financier. **Par un vote à mains levées, les membres présents et représentés approuvent à l’unanimité le rapport financier de l’année civile de 2021 et donne quitus à la trésorière Pascale GRIVAUX.**

4°- Les propositions d’actions pour l’année de 2022 à 2023.

Le président **Michel VANDIER** propose à l’assemblée le programme d’actions que le Conseil d’administration envisage d’appliquer dans les 12 mois à venir et sur quatre points particuliers :

4-1° – La participation de l’ADRP à l’enquête publique de la révision générale du PLU de Pornic :

L’ADRP ne manquera d’informer tous les adhérents des dates exactes de cette future enquête publique afin que chacun puisse avoir la possibilité d’y participer. L’ADRP soulèvera quelques points juridiques, notamment sur les coupures d’urbanisation et sur les Servitudes d’Utilité Publique [SUP] qui ne sont pas actuellement évoqués dans des documents du PLU en projet.

4-2° – Continuer d’exercer une vigilance sur la probabilité d’une future révision simplifiée du SCoT du Pays de Retz :

Cette mise en veille se prolonge depuis plus de deux ans. Car une future révision simplifiée du SCoT du Pays de Retz (datant de 2013) est toujours d’actualité, afin qu’il soit obligatoirement mis en conformité avec les nouvelles réglementations, dont celles de la loi Climat & Résilience de 2021. Étant donné que tout PLU doit se référer hiérarchiquement au SCoT, il s’agirait d’éviter d’éventuelles contradictions entre eux d’ici le vote du Conseil municipal sur le PLU finalisé, prévu pendant le premier trimestre de 2023.

4-3° – Exercer un contrôle sur les contenus à protéger dans le futur SPR [Site Patrimonial Remarquable] sur le littoral urbanisé :

L’ADRP fera une proposition d’ici fin 2022, auprès de la DRAC et de la mairie de Pornic, définissant les périmètres de protection sur le littoral, leurs réelles profondeurs par rapport à la rive et leurs contenus à protéger, en s’appuyant sur un inventaire détaillé du patrimoine balnéaire déjà en grande partie réalisé [consultable sur le site Internet : *patrimoine-balneaire-pornic.fr*].

4-4° – Exercer une veille permanente sur des projets de constructions :

Régulièrement, l’ADRP est sollicitée pour des informations juridiques et des conseils par de personnes se retrouvant face à des problèmes créés par certains projets de constructions. L’ADRP intervient, seulement au nom de l’intérêt général, pour essayer d’apporter son aide aux adhérents.

Le président **Michel VANDIER** demande à l'assemblée de se prononcer sur la présentation des projets d'actions pour l'année à venir. **Par un vote à mains levées, les membres présents et représentés approuvent à l'unanimité les propositions d'actions qui lui ont été présentées pour l'année de 2022 à 2023.**

Le vote des résolutions :

1^{ère} résolution : L'assemblée approuve le Procès Verbal de compte-rendu de l'AGO du 24 juillet 2021.

Approuvée à l'unanimité.

2^{ème} résolution : L'assemblée approuve le rapport moral sur 2021-2022 qui lui a été présenté.

Approuvée à l'unanimité.

3^{ème} résolution : L'assemblée approuve le rapport financier de l'année civile de 2021 et donne quitus à la trésorière Pascale GRIVAUX.

Approuvée à l'unanimité.

4^{ème} résolution : L'assemblée approuve les propositions d'actions pour 2022-2023.

Approuvée à l'unanimité.

5°- La gouvernance de l'ADRP.

5-1 – La composition du Conseil d'administration au 10 août 2022 :

Le président rappelle que le conseil d'administration se compose de **Michel VANDIER**, le président, de **Pascale GRIVAUX**, la trésorière, de **Jean-Luc LE CORRE**, administrateur, de **Daniel TOULLEC**, administrateur, et de **Daniel SICARD**, le secrétaire.

5-2 – Le rôle des observateurs auprès du Conseil d'administration :

Le président rappelle à l'assemblée que depuis plus de quatre ans, il s'est instauré une coutume d'avoir des personnes assistant à des réunions du Conseil d'administration en simple qualité d'observateurs pour leurs compétences particulières. C'est le cas actuellement pour **Gauthier BLANLUET** et **Stéphane BRIÈRE**. Les observateurs n'ont pas de droit de vote au sein du Conseil d'administration.

5-3 – Le renouvellement du Conseil d'administration :

Pascale GRIVAUX, administratrice et trésorière, dont le mandat arrive à échéance au bout de trois ans, déclare se représenter pour un nouveau mandat. Au nom de tous les membres du Conseil d'administration, le président **Michel VANDIER** la remercie chaleureusement pour son engagement sans faille et pour tout son travail accompli pendant ces trois années. **Pascale GRIVAUX** est réélue administratrice à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le président **Michel VANDIER** informe de la candidature de **Claudia KREBS**, pour devenir observatrice. Celle-ci se présente devant l'assemblée. Elle est nommée observatrice à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le vote des résolutions :

5^{ème} résolution : L'assemblée renouvelle, à l'unanimité des membres présents et représentés, le mandat d'administratrice de Pascale GRIVAUX pour une nouvelle période de 3 ans se terminant en 2025 à la date de la tenue de l'AGO annuelle.

6^{ème} résolution : L'assemblée vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour la candidature de Claudia KREBS afin qu'elle soit observatrice auprès du Conseil d'administration.

À 12h15, l'ordre du jour ayant été épuisé, le président **Michel VANDIER** déclare clôturer la présente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Fait à PORNIC, le 10 août 2022

Le Président :

Michel VANDIER

Le Secrétaire :

Daniel SICARD



